ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Birmanie

Question écrite n° 24870

Texte de la question

M. Paul Giacobbi appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur le coût de l'acheminement de la cargaison d'aide humanitaire destinée aux rescapés du cyclone Nargis en Birmanie. Cette cargaison, confiée désormais au programme alimentaire mondial et qui n'est toujours pas parvenue à ses destinataires, devrait permettre de nourrir cent mille personnes pendant quinze jours, sachant que le prix du riz atteint aujourd'hui mille dollars la tonne. Il faudra ajouter au prix d'achat de cette cargaison le coût journalier du navire militaire le Mistral pendant son périple en face du delta de l'Irrawaddy puis jusqu'à Phuket. Au vu de ces éléments, il souhaiterait connaître le coût global de cette opération et si le Gouvernement entend veiller à la livraison effective de cette aide aux populations sinistrées.

Texte de la réponse

La décision ayant été prise d'utiliser le BCP Mistral afin de convoyer de l'aide humanitaire en faveur des populations birmanes sinistrées par le passage du cyclone Nargis, la délégation à l'action humanitaire du ministère des affaires étrangères et européennes a engagé les dépenses suivantes sur le fonds d'urgence humanitaire dédié à la réponse aux crises : achat par l'intermédiaire du consulat général à Pondichéry de 400 tonnes de riz, de moustiquaires, bâches, kits de cuisine, pastille de potabilisation de l'eau et autres produits de première nécessité. Montant des dépenses engagées : 720 000 euros ; déploiement d'un détachement de 6 personnels de la direction de la défense et de la sécurité civile afin de coordonner cette opération au plan logistique (rationalisation des achats, livraison, conditionnement, chargement). Coût estimé de cet engagement : 15 300 euros. Lorsque la décision a été prise d'engager le BCP Mistral dans cette intervention humanitaire d'urgence, l'état-major des armées a fait savoir qu'aucune dépense ne serait portée à la charge du ministère des affaires étrangères et européennes lors du déroulement de cette opération. Le bâtiment de la marine nationale était en effet sur zone au moment du déclenchement de la crise, prêt à participer à un exercice naval conjoint avec les marines britannique et indienne. Sa mission humanitaire en faveur de la Birmanie s'est donc substituée à cet engagement initialement prévu. Le déroutement du BCP Mistral sur le port thaïlandais de Phuket, dû au refus des autorités birmanes de l'autoriser à pénétrer dans les eaux territoriales, son déchargement et le transfert de sa cargaison sur un cargo affrété par le programme alimentaire mondial n'ont occasionné aucun frais sur le budget du MAEE. De même, le transport maritime de cette aide humanitaire jusqu'à Rangoon, son déchargement et sa distribution ont été intégralement pris en charge par le PAM ; conformément à sa vocation et à son mandat, le programme alimentaire mondial a procédé directement à l'acheminement dans la région du delta des denrées alimentaires. Les autres produits et matériels humanitaires ont été pris en compte par l'ONG internationale Merlin, en collaboration avec l'UNICEF et par la Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) au bénéfice de la Croix-Rouge birmane. Ces dernières opérations ont été supervisées par notre ambassade en Birmanie qui a pu s'assurer de leur bon déroulement. À ce jour, l'ensemble de la contribution française a été distribué ou est en voie de l'être directement auprès des populations affectées.

Données clés

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE24870

Auteur : M. Paul Giacobbi
Circonscription : Haute-Corse (2e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 24870
Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes
Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 juin 2008, page 4795
Réponse publiée le : 5 août 2008, page 6734